

Formation Starter

Participant (Nom + Prénom) :

Adresse postale :

.....

E-mail :

Téléphone :

Type d'établissement actuel ou envisagé :

- Hôtel
- Restaurant
- Café
- Traiteur
- Friterie/Snack
- Etablissement d'hébergement

Module(s) choisi(s) :

1. Préparer/Financer son projet :
 - Lundi 1^{er} avril 2019, de 8h30 à 12h30
 - Lundi 03 juin 2019, de 8h30 à 12h30
 - Lundi 26 août 2019, de 8h30 à 12h30
 - Lundi 14 octobre 2019, de 8h30 à 12h30
 - Lundi 02 décembre 2019, de 8h30 à 12h30
2. Conditions pour exercer l'activité :
 - Lundi 1^{er} avril 2019, de 13h00 à 17h00
 - Lundi 03 juin 2019, de 13h00 à 17h00
 - Lundi 26 août 2019, de 13h00 à 17h00
 - Lundi 14 octobre 2019, de 13h00 à 17h00
 - Lundi 02 décembre 2019, de 13h00 à 17h00
3. Pratiques commerciales :
 - Mardi 02 avril 2019, de 8h30 à 12h30
 - Mardi 04 juin 2019, de 8h30 à 12h30
 - Mardi 27 août 2019, de 8h30 à 12h30
 - Mardi 15 octobre 2019, de 8h30 à 12h30
 - Mardi 03 décembre 2019, de 8h30 à 12h30

4. Sécurité alimentaire et viabilité financière :
- Mardi 02 avril 2019, de 13h00 à 17h00
 - Mardi 04 juin 2019, de 13h00 à 17h00
 - Mardi 27 août 2019, de 13h00 à 17h00
 - Mardi 15 octobre 2019, de 13h00 à 17h00
 - Mardi 03 décembre 2019, de 13h00 à 17h00
5. Pratique et environnement sectoriel :
- Mercredi 03 avril 2019, de 8h30 à 12h30
 - Mercredi 05 juin 2019, de 8h30 à 12h30
 - Mercredi 28 août 2019, de 8h30 à 12h30
 - Mercredi 16 octobre 2019, de 8h30 à 12h30
 - Mercredi 04 décembre 2019, de 8h30 à 12h30

Lieu de la formation : Avenue Gouverneur Bovesse 35, à 5100 JAMBES.

Coût par module et choix du mode de paiement : *Veillez cocher la case relative à votre mode de paiement. Si vous avez besoin de plus d'information au préalable, n'hésitez pas à prendre contact par courriel, à l'adresse info@cqshoreca.be*

- J'utilise les chèques formation à la création d'entreprise. Le coût d'un module revient à 50€ HTVA/module si j'effectue les démarches nécessaires à l'obtention des chèques formation à la création d'entreprise sur le site www.chèques-entreprise.be et procède au paiement de la formation au moins 5 jours avant le début de la formation. CQShoreca peut vous apporter une aide pour réaliser les formalités requises.
- Je n'utilise pas les chèques formation à la création d'entreprise. Le coût d'un module : 250 € HTVA/module.
Je règle le montant de la formation à l'Asbl C.Q.S.HoReca, par versement bancaire 5 jours avant le début de la formation au n° de compte BE58 6718 0144 3979, BIC EURBBE99, avec en communication « Starter + date de la formation + nom(s) du(des) participant(s) ».

L'annulation ou le déplacement de votre inscription à une date ultérieure ne peut intervenir que par écrit et uniquement au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le coût total de la formation est exigible.

La formation ne sera organisée qu'à partir de 3 personnes inscrites. Par ailleurs, il peut arriver, du fait de circonstances imprévues, que l'Asbl C.Q.S.HoReca soit contrainte d'annuler ou de postposer une formation.

Pour valider votre inscription, votre paiement pour la formation doit être effectué **au plus tard 5 jours avant le début de la formation.**

- Je **donne** mon accord à l'Asbl C.Q.S.HoReCa pour traiter mes données à caractère personnel dans le but de me tenir au courant de ses actualités et des futures formations. Pour de plus amples informations sur notre politique de protection des données personnelles, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.cqshoreca.be ou à prendre contact par mail, à l'adresse info@cqshoreca.be

Date :

Signature :

Bulletin d'inscription **à renvoyer** auprès de C.Q.S.HoReca, par e-mail : info@cqshoreca.be